

## DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-18

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Sophie RADREAU, Maire</b>  <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva.  <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
<b>OBJET :</b> <i>Désignation du délégué à la Prévention Routière</i>	<i>Procurations données :</i>  VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 4</i>	<i>Absent</i>  Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un délégué à la Prévention Routière.

Madame la Maire présente un candidat.

Elle a également demandé, en préparation de la séance du Conseil Municipal, aux membres de l'opposition, de présenter s'ils le souhaitent, un candidat pour être délégué titulaire.

Candidat proposé par Madame la Maire	Candidat proposé par l'opposition
Patrick LORDIER	Christian BESSIERE

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée pour le candidat proposé par ses soins ou celui proposé par l'opposition (si un candidat a été proposé).

Vote :

Candidat proposé par Madame la Maire : 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS

Candidat proposé par l'opposition : 4 voix POUR, 0 voix CONTRE, 23 ABSTENTIONS


À la suite du résultat de ce vote, le délégué titulaire élu pour siéger auprès de la Prévention Routière est le suivant :

Délégué titulaire : Patrick LORDIER

Fait et délibéré à Bavans, le 01 avril 2026.

La Maire,  
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040118-DE

Délibération certifiée exécutoire  
Publiée sur papier le : 30/04/2026  
Publiée sur site internet le : 17/04/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.*